

INFOS PRATIQUES

N'oubliez pas vos identifiants et vos mots de passe pour faciliter la démarche

MAISON DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE POUR LES FAMILLES

12 rue Ludovic Halévy

Prise de rendez-vous sur

> www.ville-sucy.fr

> rubrique « mon compte »

> onglet « rendez-vous »

CONSEILLER NUMÉRIQUE POUR TOUS LES PUBLICS

Hôtel de Ville

2 av. Georges Pompidou

Prise de rendez-vous sur

> www.ville-sucy.fr

> rubrique « mon compte »

> onglet « rendez-vous »

ESPACE PUBLIC NUMÉRIQUE POUR LES PUBLICS AYANT DÉJÀ UN ACCÈS AU PORTAIL FAMILLE ACTIF

Médiathèque Ludothèque

8 rue Maurice Berteaux

Tél. 01 41 94 18 30

Ouvert les

Mardis de 14h à 18h // Mercredis de 9h à 18h

Vendredis de 14h à 19h // Samedis de 9h à 18h

SIMULATEUR DE QUOTIENT FAMILIAL

Vous pouvez, à titre indicatif, calculer votre quotient familial sur le site de la ville :

www.ville-sucy.fr/

[simulateur-de-quotient-familial](http://www.ville-sucy.fr/simulateur-de-quotient-familial)

SON CALCUL EST BASÉ SUR



•
le montant du revenu fiscal de référence du foyer figurant sur l'avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023

•
le nombre de parts fiscales figurant sur le même avis d'imposition

•
les prestations perçues de la C.A.F.

Les tarifs et la grille de quotient familial sont établis pour l'année scolaire et destinés aux familles habitants à Sucy.


Sucy en brie

 @ville_de_sucy  VilledeSucy


France services

Pensez à votre

Quotient Familial

2025 / 2026



Dépôt des dossiers en ligne
du 15 mars
au 30 avril 2025

Connectez
vous!



Demande dématérialisée sur le Portail Famille

Pièces à scanner :

- Attestation de paiement CAF
- Avis d'imposition 2024 sur les revenus 2023

VILLE DE SUCY Accueil Portail Famille

Médias (1)
Conditions de Réservation

Mes démarches en cours (0)
Aucun processus à montrer.

Boîte de réception (1)
Notification mail/SMS et Enquête Filoué

Inscriptions périscolaires
Restauration Personnel Communal

Démarche(s) disponible(s) (6)
Calcul Quotient Familial 2024-2025 DÉBUT
Nous contacter DÉBUT
Mise à jour de la fiche sanitaire DÉBUT
Mise à jour des données du foyer DÉBUT
Changement d'adresse DÉBUT

Statut de mes démarches
3053 - Autorisations diverses

Vos prestations Caf
Attestation de paiement

N° ALLOCATAIRE : 941

Le 15/03/2025

Le directeur de la Caf du Val de Marne certifie que :

ont perçu les prestations suivantes pour le mois de mars 2025 :

PRESTATIONS	MONTANT
Allocation de base - Page	
Allocations familiales avec conditions de ressources	
Soit au total	

QUOTIENT FAMILIAL
mars 2025 : 1410 €

Personnes à charge prises en compte pour le calcul des droits :

Attestation délivrée compte tenu des informations connues à ce jour par la Caf du Val de Marne.

ATTENTION : vous avez l'obligation de nous signaler immédiatement tout changement de situation familiale, professionnelle, logement...

Le service guichet unique

Nous vous remercions de bien vouloir nous transmettre les documents suivants :

- Votre avis d'imposition 2024 sur vos revenus 2023
- Une attestation de paiement CAF de moins de 3 mois (si vous percevez des allocations).

Champs obligatoires

Foyer

ATTESTATION DE PAIEMENT CAF

AVIS D'IMPOSITION

Faites glisser et déposez des fichiers ici

Format de fichier: xlsx / docs / jpeg / pdf / png / xls / doc

PARCOURIR

Taille maximum: 6MB

Faites glisser et déposez des fichiers ici

Format de fichier: doc / xls / docs / png / xls / jpg / pdf / jpeg

PARCOURIR

Taille maximum: 6MB

ANNULER ENREGISTRER PRÉCÉDENT VALIDER

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES
Impôt sur les revenus de 2023
Avis d'impôt établi en 2024

Centre des Finances Publiques
SP BOISSY-SANT-LEGER
9 RUE DE VALENTIN
94477 BOISSY-SANT-LEGER CEDEX

Vos références
Déclaration 1 (C) :
Déclaration 2 (C) :
Référence de l'avis :
Adresse d'imposition au 01/01/2024

94370 SUCY EN BRIE
N° de FIP :
N° de rôle :
Date d'établissement :
Date de mise en recouvrement :

Identifiant service : 94039

Vos contacts
Par messagerie sécurisée dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone au 0 800 401 401 du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

Sur place auprès de votre centre des finances publiques (Prenez vos papiers avec vous - Réservez votre rendez-vous)

SP BOISSY-SANT-LEGER
9 RUE DE VALENTIN
94477 BOISSY-SANT-LEGER CEDEX

Somme qui vous est remboursée
717,00 €

Vous n'avez plus rien à payer au titre des revenus de 2023

Vous serez remboursé par virement le 20/07/2024 sur le compte bancaire suivant :

Revenu fiscal de référence : 50 120
Nombre de parts : 6,50

Cet avis fait suite à la déclaration en 2024 de vos revenus 2023. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2023.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service « Gérer mon prélèvement à la source » accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

Valider la demande